

Embellissement de notre cadre de vie : une nouvelle ouverture sur la Seine à la Borde !

L'HÔPITAL THÉOPHILE ROUSSEL VEND UNE PARTIE DE SON DOMAINE POUR RESTRUCTURER ET DÉVELOPPER SES ACTIVITÉS. AUSSI, EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES YVELINES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE (CASGBS), LA MUNICIPALITÉ A-T-ELLE SOUHAITÉ SAISIR CETTE OPPORTUNITÉ AFIN D'AMÉLIORER ENCORE LE CADRE DE VIE DES MONTESSONNAIS PAR UNE REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE D'UNE PARTIE DE CE FONCIER !

L'hôpital Théophile Roussel, après autorisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France, va céder une partie de son domaine (7 hectares) à l'établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), afin de financer sa restructuration hospitalière. L'EPFIF est le porteur financier de l'opération dans l'attente du choix de l'opérateur qui aura la charge de réaliser ce projet. La ville a souhaité l'accompagner dans ce projet, planifié dans notre PLU (OAP n°2 - Quartier la Borde) comme étant un projet améliorant

le cadre de vie des montessonnois. Pour cela, la municipalité a obtenu le soutien financier et opérationnel du Département des Yvelines dans le cadre du dispositif "PriorYvelines." Celui-ci a été conçu en faveur de la construction neuve pour un développement résidentiel diversifié.

Un projet requalifiant pour le quartier de la Borde

Ce projet prévoit, en faveur de tous les Montessonnois, un lieu de respiration, de détente et de loisirs et une ouverture supplémentaire sur la Seine. Il s'agit de la création du Parc des Bords

de Seine : espace naturel et arboré de 15000 m² comprenant l'implantation d'une voie de communication douce et rapide vers le chemin de halage et les berges de Seine ainsi que la création d'aires de jeux ! La Ville en deviendra propriétaire à l'issue des travaux.



Mickaël LABIGNE, adjoint au maire pour l'Urbanisme et les Affaires juridiques



Une offre de logements diversifiée

Ce projet prévoit également la construction de 252 logements (88 en accession libre, 78 en accession aidée de type BRS (Bail Réel Solidaire) et 86 en locatif social).

Ceux-ci seront intégrés dans des bâtiments d'un à deux étages avec la volonté affirmée de la ville d'aider les jeunes ménages à acquérir leur premier bien immobilier.

Ce programme s'inscrit dans une logique de rattrapage dans le cadre de la Loi "SRU" (construction imposée de logements sociaux) et de réponse aux objectifs de parcours résidentiel des Montessonnois.

Un projet en faveur de la jeunesse montessonnoise

Par ailleurs, ce projet profitera tout particulièrement à la Jeunesse montessonnoise puisqu'en plus de la création des aires de jeux au Parc des Bords de Seine, il prévoit aussi la restructuration et l'agrandissement substantiel du groupe scolaire Ferdinand-Buisson avec la création de :

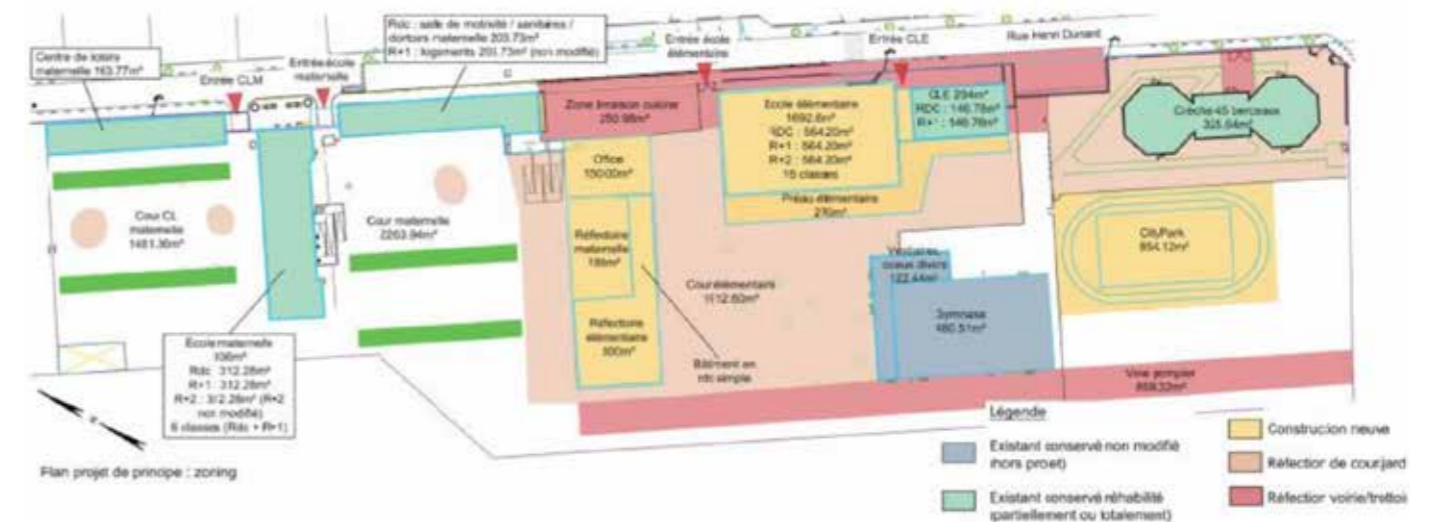
- deux classes maternelles
- trois classes élémentaires
- une nouvelle crèche

ainsi qu'une réhabilitation des salles de classe et du réfectoire, et cela afin de pouvoir répondre aux besoins induits par ce développement résidentiel. L'ensemble de ces opérations devrait être achevé d'ici 2027.

Promesse tenue d'une offre de santé renouvelée !

Comme Nicole BRISTOL s'y était engagée, le projet prévoit également la création par le Département des Yvelines d'une maison médicale départementale afin d'étoffer l'offre en matière de médecine libérale dans le quartier de la Borde, répondant en cela à une vraie demande des habitants.

RÉHABILITATION / EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON ET CRÉATION D'UNE CRÈCHE



LE PRIOR'YVELINES

À travers le Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle (PRIOR), le Département des Yvelines souhaite agir concrètement en faveur de la construction neuve et soutenir les projets qui participent à un développement résidentiel diversifié et qualitatif à horizon 2025. Ce soutien du Département consiste en un appui opérationnel et financier aux communes permettant, par exemple, d'équilibrer des opérations d'aménagement complexes.

Dans ce cadre, le Département des Yvelines consacre une enveloppe globale de 5.840.000 euros pour la Ville de Montesson, répartie comme suit :

- 2.275.400 euros pour la réalisation des 252 logements diversifiés
- 472.500 euros pour l'aménagement du Parc des Berges de Seine
- 3.100 000 euros pour la réhabilitation et l'extension du Pôle éducatif Ferdinand Buisson

Pour cela, une convention tripartite d'intervention foncière a été conclue en ce début d'année entre la Ville de Montesson, le Département des Yvelines et la CASGBS.

